

Guide de mise en route de la Pucelle...

Cette maison vous est confiée au titre d'adhérant (seul ou en groupe), pour une occupation *familiale et responsable*. Si vous y venez sans être accompagné de personnes rompues à son fonctionnement, sachez que quelques précautions s'imposent :

1. L'électricité et le gaz :

Vous avez pris la clef dans la boîte en faisant le code fourni lors de l'inscription au planning d'occupation. Vous avez réussi à ouvrir la porte principale : vous êtes sur la bonne voie... Ouvrez les volets de la salle principale pour avoir de la lumière, puis aller dans l'arrière cuisine ouvrir le compteur électrique :



- Figure 1 -

Pendant que vous êtes dans l'arrière cuisine, fermer le ou les frigo(s), rebranchez ceux que vous comptez utiliser. En sortant de l'arrière cuisine, arrêtez vous devant la plaque de cuisson, ouvrez les portes du placard du dessous, et vérifiez qu'il y a du gaz dans la bouteille ou une bouteille de recharge pleine, et fermez le robinet de l'évier de la cuisine

Ensuite, faites un tour dans les étages pour fermer tous les robinets des lavabos et douches, et ouvrir ceux des réservoirs des WC s'ils sont fermés.

Puis descendre ouvrir le sous-sol pour ouvrir l'eau.

2. Remettre l'eau en route.

(Avec l'aide du plombier volontaire : B. KNITTEL).

! Important : notre Plombier Volontaire nous a fourni et installé un ballon d'eau chaude électrique, ce qui est notoirement plus pratique lorsqu'on est peu nombreux. Mais cet équipement précieux nécessite quelques précautions : Une résistance électrique qu'on allume alors qu'il n'y a pas d'eau dans le ballon est irrémédiablement foutue à échéance de 10 à 15 minutes. Il convient donc de le vérifier que la prise du chauffe eau est débranchée avant d'aller plus loin...

Chapitre assez complexe : Pour vous faciliter l'existence notre plombier volontaire a numéroté toutes les vannes et purges ainsi :



- Figure 1 -

Sur cette photo, la vanne 1 est ouverte, et la purge 2 fermée : Ce qui est l'état requis lorsque l'installation est en eau.

Remise en eau :

La remise en eau peut être complexe si on occupe la maison entre le 15 Octobre et le 15 Mars, l'installation étant alors purgée pour l'hiver. La procédure d'hivernage fait l'objet d'un didacticiel qu'on peut consulter sur le site sous le titre : *L'hivernage à la Pucelle*. Nous n'aborderons ici que les consignes pour la pleine saison : soit entre le 15 Mars et le 15 Octobre.

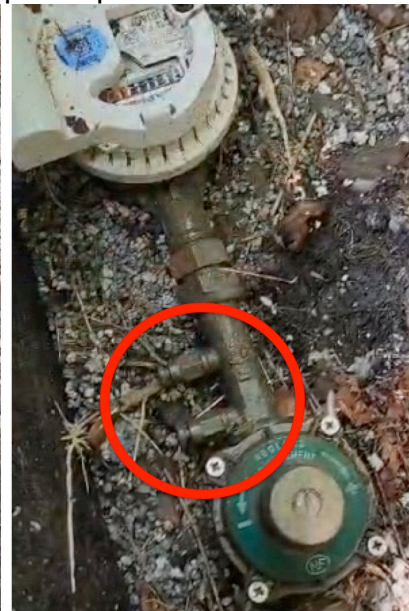
Se rendre dehors, à côté de l'arbre qui fait l'angle du terrain en arrivant sur le site :



Il y a là le regard compteur qu'il faut ouvrir :



- Figure 2 -



- Figure 3 -

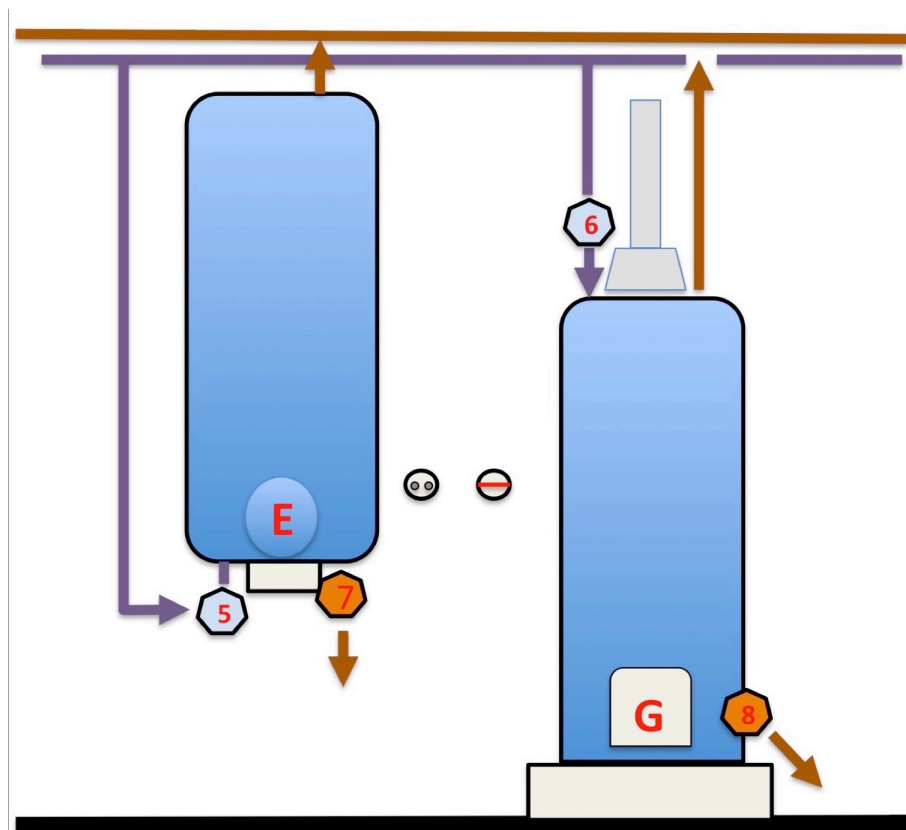
Dans ce regard on trouvera (figure 2) une vanne papillon avant le compteur. Dans le cas présent fermée, et deux purges après le compteur (figure 3). Pour rouvrir l'eau on fermera les purges et on ouvrira la vanne papillon. En repartant, on fermera la vanne papillon et on ouvrira les purges, mais avant, il est préférable de fermer la vanne 1 et ouvrir la purge 2 de la figure 1 avant de fermer et purger au compteur. Une fois le compteur fermé rouvrir la vanne 1 et fermer la purge 2 au sous-sol : soit l'état illustré par la Figure 1... Si la purge 2 est ouverte, voire le didacticiel : *L'hivernage à la Pucelle*.

3. Fonctionnement des chauffe-eau :

Deux chauffe-eau :

- . Un électrique au mur ;
- . Un au gaz au sol...

Donc une prise et une bouteille
dehors et un robinet gaz au mur.



- Figure 4 -

... Se référer à la figure 4 :

Chauffe-eau électrique :

Pour mettre en route le chauffe-eau électrique : Fermer la vanne 6 et ouvrir la vanne 5 pour remplir d'eau le ballon électrique. Une fois le ballon plein (les robinets d'eau chaude se mettrons en pression), brancher la prise. Il faut environs 2 à 3 heures pour avoir de l'eau chaude, et entre 6 et 8 heures pour que l'ensemble du volume soit à température...

Chauffe eau Gaz :

Le ballon gaz chauffe en 1 heure environs et il faut 2 à 4 heures pour que le volume complet soit à température. On ne l'utilisera cependant que lorsqu'il y a beaucoup de monde dans la maison, notamment pour utiliser les douches du sous-sol. Il faut alors ouvrir la bouteille de gaz à l'extérieur, puis remplir le ballon d'eau en ouvrant la vanne 6. On ouvre alors le robinet de gaz sur le mur et on allume le bruleur. C'est délicat, ce type d'appareil n'est pas conçu pour être arrêté fréquemment. Conséquence : La sécurité a du mal à tenir et la veilleuse tendance à s'éteindre. Mais s'il démarre, il faut fermer la vanne 5 et il fournira l'eau chaude de la maison a profusion...

Récemment, Bruno a rajouté deux vannes sur le mur des anciennes douches du sous-sol. Si ces vannes fermées et les purges 14 ouvertes, les douches sont isolées. Donc, ne pas y toucher, mais toujours ouvrir la fenêtre de ce local pour l'aérer...

LISTE DES VANNES	
Numérotation	Définition
1	Fermeture générale
2	Purge générale
3	Fermeture (sauf cuisine et machine à laver)
4	Fermeture eau chaude cuisine
5	Fermeture eau chaude (ballon électrique) et BY PASS + purge
6	Fermeture eau chaude (ballon gaz) et BY PASS
7	Vidange (ballon électrique) groupe sécurité
8	Vidange (ballon gaz) groupe sécurité
9	Vidange ballon gaz
10	Fermeture eau froide + purge
11	Fermeture eau chaude + purge
12	Fermeture robinet arrosage + purge
13	Purge eau chaude
14	Purge eau chaude douche
15	Purge eau froide douche

Vérifier que toutes les purges sont fermées et monter à l'étage des chambres pour ouvrir un robinet pou que l'air puisse s'échapper des tuyaux et éviter les coups de bélier...

3. L'énergie:

Un robinet détendeur protège la cuisinière, un autre les bouteilles et le chauffe eau Gaz : a fermer après utilisation ou en partant...

Il faut régulièrement réapprovisionner en bouteilles de gaz, pour la cuisine ou le chauffe eau, ce qui n'est pas toujours aisé. Promener une bouteille (ou deux), est parfois problématique. D'autant que depuis quelques temps, les points de vente s'éloignent de plus en plus. La pratique la plus courante en cas de panne (ou pour réapprovisionner par précaution), est de se munir d'une ou deux bouteilles vides pour la consigne et, soit de faire l'avance en demandant une facture établie au nom des PTU's pour se faire rembourser ; soit en demander à la trésorière un chèque du compte de l'Association et en retournant la facture avec l'annotation *payé avec le compte PTU chèque n°...*

Lieux d'approvisionnement : Généralement les station service de moyennes surface commerciale...

N'oublions jamais que, pour toute dépense faites au titre des PTU's il faut pouvoir produire une facture au nom de l'association. Demander une facture portant comme indication du bénéficiaire :

Association PTU, La Pucelle, Bonac-Irazein 09800...

GESTION DE L'ENERGIE

Ces dernières années ont vu l'effort d'investissement, aussi modeste soit-il, porter essentiellement sur l'isolation du bâtiment et l'amélioration des sources de chauffage et d'éclairage : Reste a éviter de tout laisser allumé sans nécessité sous peine de voir le tarif des participations flamber sans pour autant chauffer la maison.

LE CHAUFFAGE

Pour chauffer la maison, un insert a été installé et un stock de bois est disponible au sous-sol. La hotte de la cheminée est équipée d'un récupérateur de chaleur qui permet de chauffer les sanitaires de l'étage de vie, l'entrée, l'escalier et la pallier de l'étage des chambres. Il se met en marche une fois la hotte chaude en actionnant l'interrupteur à coté du tableau électrique, situé en face de l'escalier d'accès aux chambres.

Chaque chambre est équipée de radiateurs électriques à inertie. Ces radiateurs sont commandés par un boitier lui aussi à coté du tableau électrique. Chaque interrupteur commande deux chambres (schéma sur le boitier). Il suffit alors d'allumer le radiateur de sa chambre et de définir sa température de confort. Ne pas exagérer : La température idéale pour le sommeil s'établi entre 16° et 18°. Chaque radiateur à une fonction fenêtre ouverte qui, lorsqu'elle est activée, coupe le radiateur si on ouvre la fenêtre : Vérifier que l'option s'affiche ou l'activer. Inutile de jouer avec la programmation, elle sera perdue à chaque fois qu'on referme le compteur...

4. Nos amies les bêtes:

Malgré tous nos efforts, cette maison est avant tout le refuge de souris, mulots, loriots, loirs, mouches et autres coccinelles. Il convient donc d'être très vigilant à toujours enfermer dans des boîtes étanches toute denrée qui pourrait attirer cette faune domestique. Nous avons laissé à cet effet quantité de bacs plastiques à couvercles dans les meubles de la cuisine et de l'arrière cuisine. Non pas que nous n'apprécions pas ces occupants sympathiques, mais ils refusent de s'acquiescer de leurs cotisations malgré un règlement clair et coercitif affiché sur la porte. Nous les considérons donc comme des squatters au nom de l'égalité de traitement qui est, depuis toujours, inscrite dans les statuts et le règlement de l'association. En conséquence, nous n'encourageons pas la présence de ces indésirables, et parfois même certains mettent en place des dispositions pour essayer de les chasser hors des murs. Lorsque c'est le cas : il est nécessaires d'afficher les avertissements nécessaires à l'intention des personnes qui viendraient là avec animaux domestiques ou des enfants en bas âge.

5. En partant...

Il est toujours agréable d'arriver dans un endroit propre même s'il n'est occupé que sporadiquement. En conséquence, je rappellerai l'adage habituel :

Veuillez laisser l'endroit aussi propre que vous auriez voulu le trouver.

Pour le reste, en dehors des consignes pour la fermeture de l'eau établies précédemment : faire le tour des chambres, couvrir les matelas, fermer les fenêtres, relever les caillebotis des douches, fermer les volets et la porte pour finalement remettre les clefs dans la boîte à clefs en remettant le code à 0...

L'affaire sera un peu plus complexe d'Octobre à Avril. On consultera alors le didacticiel :

L'hivernage à la Pucelle...

En espérant que vous ayez passé un agréable séjour, et de vous revoir bientôt dans nos locaux...

Le bureau de l'Association...